

Les différents pouvoirs politiques de la Cote d'Ivoire
--

Il existe 3 pouvoirs politiques en Côte d'Ivoire.

- le pouvoir exécutif,
- le pouvoir législatif,
- le pouvoir judiciaire.

Chacun de ces pouvoirs assure plusieurs fonctions dont voici quelques exemples :

Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République et son gouvernement.

L'exécutif détermine la politique de la nation, organise et dirige l'administration, commande l'armée, est le seul habilité à déclencher la guerre.

Le pouvoir législatif est détenu par les élus du peuple qu'on appelle les Députés ou Parlementaires. Il représente le peuple et défend ses intérêts. Il vote les lois et le budget de l'Etat. Etc....

Le pouvoir judiciaire est détenu par les magistrats des différentes instances des tribunaux. Il est chargé entre autres de veiller au respect des lois, de punir les infractions, de régler les conflits. Il joue également le rôle d'arbitraire entre l'exécutif et le législatif en cas de conflit.

**L'importance de la séparation des pouvoirs :**

- L'exercice de la démocratie
- Le respect des dispositions de la constitution
- La préservation de la paix sociale
- Le développement du pays